

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Special Projects/Projets Spéciaux  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage/, Phase III  
Floor 10C1/Étage 10C1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> RELOCATION SERVICES	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60LM-110012/H	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60LM-110012	<b>Date</b> 2014-04-15
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZL-109-27473	
<b>File No. - N° de dossier</b> 109zl.E60LM-110012	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-05-08</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Stephen, Renee	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 109zl
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-6973 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-2675
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> (type or print) <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

La présente modification 004 vise à fournir des précisions et de répondre aux questions reçues.

Question 1:

1) Le document ne mentionne pas ce qui sera payé en ce qui concerne les services rendus en cas d'événements catastrophiques, c'est-à-dire en cas de pertes ou de dommages importants. Si une quantité importante de meubles est détruite, le montant total du poids évalué à l'origine sera-t-il utilisé pour la facturation? Si la catastrophe s'avère une destruction complète (p. ex. un incendie dans la remorque), le tarif payé sera-t-il lié aux services généraux de déménagement tout compris jusqu'à l'endroit où la catastrophe s'est produite? De toute évidence, des services ont été rendus, et les agents doivent être rémunérés. Même question pour les expéditions de véhicules personnels (VP).

Réponse 1:

En cas de pertes ou de dommages importants, le tarif lié aux services généraux de déménagement tout compris jusqu'à l'endroit où la catastrophe s'est produite sera payé. Une fois examiné ou remballé, le chargement sera pesé de nouveau. Le paiement sera effectué en fonction du nouveau poids et de la distance de l'endroit où la catastrophe s'est produite jusqu'à la destination finale. Du point d'origine jusqu'à l'endroit où la catastrophe s'est produite, un tarif de déballage sera soustrait du tarif lié aux services généraux de déménagement tout compris, conformément à la section 2.0 d, et un tarif d'emballage sera soustrait du tarif lié aux services généraux de déménagement tout compris, conformément à la section 2.0 c. La protection valeur à neuf (PVN) sera payée selon le poids original.

Dans le cas d'un véhicule personnel qui n'est pas réparable, on paiera le montant jusqu'à l'endroit où la catastrophe s'est produite (ce qui correspond aux services rendus). La pleine valeur à neuf sera payée.

Question 2:

2) Qui paiera les services exclus du contrat s'il s'avère nécessaire d'y avoir recours? Par exemple, si on constate la présence de parasites (puces, araignées, coquerelles, etc.) pendant le chargement, qui paiera pour la fumigation, laquelle s'inscrit dans les services exclus?

Réponse 2:

Les services qui sont exclus du contrat demeurent la responsabilité de l'expéditeur.

Question 3:

3) Il n'est pas possible pour un entrepreneur de présenter au Canada un barème de taux prédéterminés qui pourrait être intégré au tableau des taux des services généraux de déménagement tout compris pour les déménagements exigeant le recours à des tiers fournisseurs de services (SGDTCTF). Puisque l'entrepreneur n'a aucun contrôle sur les transporteurs, le poids, la taille et la forme du chargement, le mode de transport, le prix du service loué ou régulier disponible à ce moment-là, il est impossible d'établir un tarif lié aux services généraux de déménagement tout compris. En raison des endroits éloignés, l'entrepreneur n'a d'autre choix que de recourir aux services de diverses entreprises tierces qui présentent des caractéristiques qui changent constamment : équipement, barèmes de taux, disponibilité, capacité, priorité sur les expéditions de biens de première nécessité, etc. Le Canada envisagerait-il la possibilité de permettre à l'entrepreneur de facturer les frais réels rattachés à la tierce partie pour le déménagement des articles de ménage et des effets personnels (AM et EP) par avion,

---

train ou bateau? Par conséquent, le tableau des SGDTCTF serait donc exigé pour la préparation de l'expédition, la gestion du déménagement, le transfert du matériel et des équipes dans des endroits éloignés, l'empotage et le dépotage, le transport local à l'endroit éloigné, le temps d'arrêt, le logement et les repas en cours de déplacement pour les équipes, les locations de camions, etc.

Réponse 3:

Le Canada reconnaît que de nombreuses variables entrent en jeu dans l'établissement d'un taux des SGDTCTF. Grâce aux données historiques et à leur expérience, les soumissionnaires devraient pouvoir intégrer une réserve pour imprévus dans leurs taux. Le Canada ne permettra pas au soumissionnaire de facturer les frais réels rattachés à la tierce partie pour le déménagement des AM et des EP par avion, train ou bateau.

Question 4:

4) Bien que nous comprenions la nécessité de disposer d'un Guide du temps requis pour le transport (GTT) pour le déménagement des AM et des EP, les lignes directrices décrites à la règle 14 pour les déménagements à destination et en provenance d'endroits éloignés, ou entre des endroits éloignés, posent problème. Les transporteurs couvrant ces régions ont indiqué de façon claire que les effets personnels n'ont pas la priorité sur les besoins du gouvernement et de ses collectivités. Il est donc possible qu'une expédition puisse être retardée ou qu'une partie d'une expédition soit retenue en raison de l'espace disponible. Par conséquent, il est illogique qu'un entrepreneur soit tenu de respecter une date précise, sous peine de payer des dommages-intérêts élevés. Est-il possible d'intégrer un peu de souplesse afin de prévoir des prolongations en cas de retards hors du contrôle de l'entrepreneur? Ou cela est-il couvert aux termes de l'alinéa 14.3, CCUA – Conditions générales – besoins plus complexes de services 2035.10 (Retard justifiable)?

Réponse 4:

Afin de tenir compte des nombreuses variables qui pourraient avoir des répercussions sur les expéditions à destination ou en provenance d'endroits éloignés, le Canada a prévu des délais de livraison plus longs dans le Guide du temps requis pour le transport (GTT) afin que l'on puisse s'attendre raisonnablement à ce que l'expédition arrive après avoir communiqué avec le tiers fournisseur de services. De plus, l'alinéa 14.3 de la règle 14 – Tiers fournisseurs de services à l'annexe A, Énoncé des travaux (EDT), peut être appliqué pour permettre la prolongation des délais de livraison prévus dans le GTT en raison de circonstances atténuantes.

Question 5:

5) Divers nouveaux rapports ont indiqué que les réductions budgétaires pourraient donner lieu à une diminution du nombre de déménagements dans le cadre de contrats fédéraux. Est-il possible de savoir à combien ce nombre de déménagements sera réduit?

Réponse 5:

Le Canada ne dispose d'aucun nombre ou pourcentage établi en ce qui concerne une diminution du nombre de déménagements. Les nombres indiqués dans la demande de propositions (DP) sont fondés sur les nombres historiques et fournis à des fins d'évaluation. Ces données ne constituent pas un engagement de la part du Canada que l'utilisation future des services décrits dans l'invitation à

---

soumissionner sera conforme à celles-ci et elles ne peuvent pas être interprétées comme étant une confirmation des exigences opérationnelles futures.

Question 6:

6) Pourriez-vous confirmer que les déménagements exigeant le recours à des tiers fournisseurs de services ne vont pas à l'encontre du registre des déménagements, et ce, même pour la partie du transport routier?

Réponse 6:

Les déménagements exigeant le recours à des tiers fournisseurs de services ne sont pas considérés en regard du registre, même pour la partie du transport routier.

Question 7:

7) À quelle partie d'un déménagement exigeant le recours à des tiers fournisseurs de services les taux des SGGTCTF s'appliquent-ils? Quels seraient alors les taux des SGGTCTF applicables (c.-à-d. manutention en entrepôt [entrée/sortie])?

Réponse 7:

On utilisera le tableau 1 de l'annexe B, Services généraux de déménagement tout compris, pour la partie du transport routier d'un déménagement exigeant le recours à des tiers fournisseurs de services. De plus, on utilisera les taux expressément attribués à certains services pour les endroits des barèmes A et B.

Question 8:

8) Il est précisé que des soumissions seront exigées pour les véhicules personnels (VP) à destination d'endroits desservis par des tiers fournisseurs de services. Pouvez-vous indiquer si une partie quelconque des taux de soumission sera appliquée aux déménagements de VP à ces endroits?

Réponse 8:

Les VP à destination d'endroits desservis par des tiers fournisseurs de services peuvent comprendre une partie pour laquelle il y a des taux de soumission, comme lorsqu'un véhicule est déménagé à travers le Canada jusqu'au port de Montréal pour chargement. On appliquera à cette partie le tableau relatif aux VP pour la distance routière appropriée. Des soumissions seront exigées du port jusqu'à l'endroit desservi par des tiers fournisseurs de services.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LM-110012/H

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LM-110012

Amd. No. - N° de la modif.

004

File No. - N° du dossier

109zIE60LM-110012

Buyer ID - Id de l'acheteur

109zI

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Question 9:

9) Le Canada continuera-t-il d'arrondir la couverture de protection pour la PVN au prochain multiple de 1 000 \$?

Réponse 9:

Oui, l'alinéa 3.8 de l'annexe B, Base de paiement, sera modifié pour inclure un énoncé selon lequel la couverture sera arrondie au prochain multiple de 1 000 \$.

Annexe B - Base de paiement; 3.8 - Protection valeur à neuf facultative visant les AM&EP

SUPPRIMER:

L'article en entier.

INSÉRER:

La responsabilité de la perte ou de l'endommagement des AM et des EP incombe à l'entrepreneur. Les modalités de couverture sont conformes à l'énoncé des travaux du présent contrat. La PVN sera payée sur le poids réel du déménagement et sera arrondie au prochain multiple de 1 000 \$. Le taux de 110 % ne s'appliquera pas. Les déménagements seront facturés dans la devise du déménagement, c'est-à-dire que la PVN des déménagements des États-Unis au Canada sera facturée en dollars américains. La couverture comprend toutes les étapes du déménagement, y compris l'entreposage en cours de route (ECR) jusqu'à 120 jours et l'entreposage dans une remorque (EDR) et la manutention connexe.

Pour les services généraux de déménagement tout compris et les déménagements offerts par des tiers fournisseurs de services.

Jusqu' 10 000 lb incl. (pour une protection allant jusqu' 100 000 \$).....xx,xx \$ taux par quintal

Pour chaque tranche de 1 000 \$ au-delà de la protection de 100 000 \$ (au-delà de 10 000 lb)....xx,xx \$ par tranche de 1 000 \$

Pièce jointe 1 de la Partie 3 - Présentation de la proposition concernant la répartition des travaux; 5.6 - Évaluation financière (5.6.5)

SUPPRIMER:

L'article en entier.

Renommer les clauses restantes.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LM-110012/H

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

109z1

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LM-110012

File No. - N° du dossier

109z1E60LM-110012

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES**